

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le 24/05/2023

ID : 007-200039808-20230509-2023\_05\_004-DE

SLOW

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du 9 Mai 2023**  
**Convocation du 2 Mai 2023**

**N° 2023\_05\_004**

**Objet : Economie – Convention de maitrise d'œuvre avec le SDEA pour l'étude de la sécurisation de l'accès au ex pépinières Morisson à Vogüé**

Le 9 mai 2023, à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à SALAVAS, salle Yves SERRE sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Denise GARCIA, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Maryse RABIER, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Agnès SOPRANI (en remplacement de Jean-Claude DELON)

Absents excusés : Jean-Claude DELON, Jacques MARRON, Françoise PLANTEVIN, Françoise HOFFMAN, Patrice FLAMBEAUX, Anne-Marie POUZACHE, Nadège ISSARTEL, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, Nadège ISSARTEL à Patrick MEYCELLE, Nathalie VOLLE à Guy MASSOT

Secrétaire de Séance : Yves RIEU

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

**Claude BENAHMED, vice-président à l'économie et au tourisme, expose que la friche des anciennes pépinières Morisson à Vogüé est en vente.**

Une entreprise de Travaux Publics s'est portée acquéreuse de l'ensemble mais n'a pas l'utilité d'une partie des bâtiments.

La communauté de Communes, afin de répondre aux demandes de lieux d'entrepôts qui lui sont faites, envisage l'éventualité de se rendre propriétaire des bâtiments non utilisés par l'entreprise.

L'accès actuel étant très dangereux il nécessite une modification. Afin d'aider à la prise de décision pour l'acquisition il faut connaître le coût de l'aménagement permettant une sécurisation de l'accès, celui-ci étant située sur la RD579, route du réseau ossature du département.

L'objectif est de confier au SDEA une mission d'assistance à maitrise d'œuvre à caractère technique, incluant la maitrise d'œuvre selon les phases définies par la loi sur la Maitrise d'ouvrage Publique, soit l'établissement des études (études préliminaires)

**Le vice-président explique que le SDEA a proposé pour cette mission une rémunération forfaitaire, sur la base du budget prévisionnel précité, de 2 293.33 € HT soit 2 752.02 € TTC**

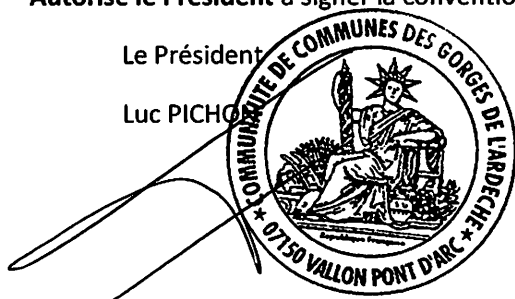
**Le vice-président invite les membres à se prononcer sur ce point.**

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré, A l'unanimité, des membres présents et représentés,**

**Autorise le Président à signer la convention de contrat d'assistance à maitrise d'œuvre avec le SDEA**

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Yves RIEU